



Edito : Pauvres de nous !

Ainsi la gouvernance actuelle débutée en 2017 aura conduit à 0% d'augmentation salariale durant 5 ans.

Tous les records sont battus et l'arrogance dans le discours gouvernemental, cachée sous des faux fuyants est scandaleuse.

Aucun président de la V^{ème} république n'avait osé ! Macron l'a fait....

Et on nous annonce le pire, après avoir accentué la désorganisation des grilles de la fonction publique d'État, le fossoyeur annonce l'hallali :

Réélus : leur objectif est de casser les grilles et les catégories (A, B, C), pour toujours plus d'injustices et d'individualisation. Les LDG n'étaient que le cadre tuant tout contrôle de leur politique organisationnelle des carrières et mutations, avant l'attaque fatale.

Ces gens sont anti fonctionnaires et passent leur temps à réfléchir et mettre en application la casse de l'entité publique à la française.

Leur modèle étant bien entendu l'exercice du pouvoir sur les salariés tel qu'un patron du privé.

Seule une réaction d'ensemble des personnels concernés peut inverser la tendance.

Les couloirs syndicaux bruissent de l'aboutissement d'un accord pour une

grande journée de grève de la fonction publique à l'appel de tous les syndicats le 17 mars ;
il sera à l'évidence primordial que chacun fasse grève ce jour-là !

#####

Sommaire :

Page 1 : Édito

Page 1 : Le 10 mars

Page 2 : Communiqué commun du 10/02, visite DG Toulon

Page 2 : Lettre à la DI, effectifs SU de Toulon

Page 3 : Ailleurs : Orly, Valenciennes, Bordeaux

Page 4 : Effectifs de la douane

Page 4 : Âge de la retraite`

Page 5 : Le trimestre de l'évaluation

Page 6 : Évaluation suite

Page 7 : Évaluation suite

Page 8 : Prix des carburants adhésion

Et si le 10 Mars on leur mettait le feu ?

L'intersyndicale nationale appelle le 10 mars prochain à une grande journée de mobilisation en douane.

Il s'agit de montrer, tous douaniers confondus, notre mécontentement face à l'orchestration de l'avenir de la douane que Dussopt et Braun Lemaire font périlcliter à grand feu.

Tout le monde est concerné par la casse qui est orchestrée par les susnommés et qui va continuer si l'on ne leur montre pas l'attachement que nous avons à notre administration séculaire.

Après les LDG, la casse du pan fiscal OP/CO, c'est la surveillance qui est dans le viseur pour des réformes qui vont mettre à mal le métier et la vie des agents, rythme de travail, services de nuits, etc. (voir le contenu de Labaura).

Il est pourtant grand temps (nous aurions aimé que cette initiative nationale vienne bien avant, et en particulier dès l'annonce du dépouillement fiscal dont la douane est victime) ; c'est ainsi ! Et même s'il est tard, mieux vaut tard que jamais. Et mieux vaut partout que nulle part.

Il s'agira pour nous tous, de s'inscrire le 10 mars dans toutes les manifestations ou rassemblements organisés par les organisations syndicales.

Une grande manifestation est organisée à Paris, mais tous ne peuvent s'y rendre pour de multiples raisons. Et alors qu'il y a le feu à la douane, tout le monde doit faire quelque chose à son niveau et dans le domaine de ses possibilités, que ce soit au niveau interrégional, régional ou local.

Tout est bon à prendre et doit être fait sans arrière-pensée boutiquière. D'ici un mois des précisions vous seront données ! Tenez-vous prêt(e)s.

L'accompagnement social du transfert fiscal est lamentable, nos collègues Toulonnais en savent quelque chose, (Voir communiqué de l'intersyndicale PACA CORSE du 10 février).

De nombreuses initiatives se développent actuellement, pour n'en citer que 4 parmi d'autres : à Port de Bouc et Marignane, Orly, Bordeaux, dernièrement, à Valenciennes le 7 février devant la sous-préfecture, où les manifestants n'ont pas été reçus par le sous- préfet sous influence d'une ancienne sous directrice des douanes, qui avait largement montré ses limites d'ouverture d'esprit antérieurement.

Alors nous savons ce qu'il nous reste à faire puisque la surdité et le mépris sont de mise, malgré le discours commisèreux d'une directrice générale largement complice de la casse de la douane.

Faites-vous entendre le 10 mars

**Communiqué de l'intersyndicale CFTD, CGT, SOLIDAIRES, UNSA DOUANES, USDFO
lors du déplacement de la directrice générale des douanes au bureau de Toulon.**

« Les agents des douanes, qui subissent depuis plusieurs années d'importantes restructurations liées au transfert de leurs missions fiscales à l'administration des Finances publiques, entendent profiter de l'occasion pour manifester à nouveau leur ras le bol lors de la visite de leur directrice générale prévue le 10 février au bureau de douane de Toulon (port marchand).

Pour rappel, ces transferts s'ils sont menés à leur terme se traduiront par la perte de plus de 700 emplois et des milliards d'euros pour les caisses de l'Etat et des collectivités locales.

Le bureau de Toulon représente à ce titre le symbole révélateur de cet abandon. Ce service qui vient de se voir retirer la mission francisation des navires et fiscalité maritime au 1er janvier 2022 est clairement menacé par le transfert de la fiscalité sur les produits pétroliers programmé pour 2024.

De nombreux douaniers sont ainsi conduits à de douloureuses mutations géographiques voire à quitter la Douane pour d'autres administrations (affaires maritimes, Finances publiques).

Cette tournée des services, afin de constater les dégâts concrets de ces restructurations/destructions dont la directrice générale assure sans rechigner le service après-vente, constitue aux yeux des agents une nouvelle provocation et ceux-ci ne comptent pas se prêter sans réagir à cette écœurante action de communication, alors que tout dialogue social est rompu depuis plusieurs mois.

En surveillance la situation n'est pas meilleure, puisque la brigade de Toulon est en déficit chronique d'effectifs, (pratiquement un tiers) depuis de longs mois, et a de grandes difficultés à exercer ses missions.

C'est pourquoi l'intersyndicale appelle à un rassemblement devant le bureau de Toulon à partir de 9h pour afficher notre légitime colère et soutenir nos collègues dans la difficulté. »

L'intersyndicale Douane PACA Corse"

~~~~~

**La situation des effectifs de la brigade de Toulon est catastrophique et a généré une motion des personnels à l'administration. En appui l'UNSA PACA Corse s'est adressée le 7 février dernier à la Directrice Interrégionale.**

Toulon, le 7 février

Madame la Directrice Interrégionale,

En tant que membre du bureau interrégional de l'UNSA PACA Corse et représentant syndical de la BSI de Toulon, je tiens à vous informer de la situation préoccupante de cette brigade. En effet, la BSI souffre d'un manque d'effectif qui risque de devenir dramatique.

La solution pérenne serait bien entendu l'affectation d'effectifs à demeure, mais dans l'attente la solution temporaire est l'affectation d'agents de « Paris spé » pour pouvoir gérer correctement la saison estivale.

Cette brigade a en charge sur l'année entière le PPF aérien de Toulon Hyères et en saison estivale deux PPF aériens se rajoutent, celui du Castellet pour une durée de deux mois et celui de La Môle St Tropez pour une durée de cinq mois. De plus il faut aussi assurer le PPF maritime de Toulon où, occasionnellement, il faut traiter les formalités de passage frontière des équipages professionnels ainsi que de certains passagers de ces navires commerciaux, de plaisance ou militaires. Bien sûr toutes ces missions sont prioritaires et nous avons à cœur de les exécuter consciencieusement.

Ces trois dernières années l'effectif de cette brigade a connu une baisse significative alors que ses missions restent les mêmes. En 2019 pour réaliser ces missions en période estivale il y avait trente neuf agents dont trois « Paris spé », il en était de même en 2020. En revanche en 2021 Il n'y en avait plus que trente trois dont un renfort DIPA. De ce fait les services à deux agents se sont vus multipliés, ce qui n'est pas du tout satisfaisant au niveau sécurité dans des lieux où nous sommes les seuls présents. La deuxième conséquence problématique de ce manque d'effectif a été le nombre de vacations dépassant les dix heures.

En juillet 2022 avec les mutations et les départs en retraite programmés la brigade ne comptera plus que vingt-huit agents. Par conséquent la hiérarchie a demandé un renfort de dix « Paris spé ». Nous ne connaissons pas les résultats de cette démarche. Pour ces raisons cruciales, je vous demande de prendre en compte la situation difficile que rencontre cette brigade afin que les agents puissent remplir au mieux l'ensemble des missions qui leur sont confiées.

Je me tiens naturellement à votre disposition pour de plus amples informations, et vous prie d'agréer madame la Directrice Interrégionale, l'expression de mon entière considération.

Eric Vastel

**Dernière minute**

**Les deux missi dominici (Ministre et DG) du pouvoir, poursuivent entre autres, leur tournée des popotes au Perthus le 14/2, nul doute que nos amis d'Occitanie les recevront avec l'accueil qui leur est dû !**

# Ailleurs



## Place de la sous-préfecture de Valenciennes le 05/02

L'intersyndicale locale avait donné rendez-vous aux personnels de la division des Douanes de Valenciennes pour aller porter ensemble les revendications de notre corporation devant le sous-préfet, en prévision de la grande journée de mobilisation nationale du 10 mars prochain. Bravo à tous les collègues OP/CO, AG, SU et Retraités qui se sont mobilisés pour la sauvegarde de nos missions, nos emplois et nos rémunérations.

Le sous-préfet n'a pas ouvert les portes de la République aux douaniers ! Pourtant, en 2019, son prédécesseur s'était montré bien plus accueillant avec l'intersyndicale.

Visiblement, la consigne est arrivée la veille depuis la préfète déléguée pour la défense et la sécurité des Hauts-de-France, basée à Lille.

Lorsque l'on sait que cette préfète, Mme CORNET, est l'ancienne sous directrice à la division B de l'époque à Montreuil et ensuite directrice des Douanes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, on comprend aisément que celle-ci vienne à la rescousse de la Directrice générale des Douanes pour tenter de décourager les personnels et éteindre les premiers foyers de contestation

~~~~~

Quand le ministre fait sa tournée électorale à Orly le 01/02...

(Tract UNSA DOUANES)

Le 01 février 2022, le ministre en charge de la Douane, Olivier DUSSOPT, se déplaçait dans les services douaniers de la Direction d'Orly. Dans un climat social extrêmement tendu en Douane, l'UNSA Douanes attendait d'un ministre qu'il réponde efficacement aux représentants des personnels avant de mettre en œuvre sa tournée électorale auprès des services douaniers.

Une agitation curieuse ?

Depuis quelque temps le ministre est de sortie. Quand certains font la tournée des stades, notre haut dirigeant a entrepris une tournée d'adieux (?) des agents des Douanes. Au Havre avant les fêtes, hier à La Rochelle, aujourd'hui à Orly... Pour nous défendre ou mieux nous vendre ?

Le précédent week-end, il était à Coucouron et à Privas, en compagnie du ministre de l'Intérieur, pour inaugurer une brigade mobile de Gendarmerie puis signer un énième contrat de sécurisation des buralistes, sans un mot, ou presque, pour « ses » gabelous..

Pendant ce temps, les officiers de Gendarmerie préparent une OPA sur nos missions de contrôle et la PAF évoque un rapprochement (?) avec la Douane pour la formation des missions en PPF/PPA ...

De belles paroles pour masquer des actes destructeurs.

Il est simple de passer dans les services des Douanes pour remercier les personnels de leur investissement, mais pour les récompenser, c'est autre chose ! Les agents des Douanes ont notamment répondu présent face à la crise sanitaire, mais qu'a fait Monsieur DUSSOPT pour reconnaître cet investissement. Dressons un tableau objectif de la situation :

- suppression de 5 CA en 2020 à tous les fonctionnaires des Douanes ;
- distribution d'une prime COVID pour seulement un tiers des agents et dans des conditions opaques ;
- maintien du transfert de la Fiscalité qui va supprimer plus d'un millier d'emplois d'ici 4 ans ;
- l'annonce d'un contrat d'objectif trompeur et bien en deçà des attentes des agents (son coût annuel par agent représente 4 fois moins de budget que celui de la Police) ;
- des promesses non tenues comme la prime de transformation annoncée fin 2021 qui n'a jamais vu le jour jusqu'à présent.

Un bilan du ministre qui est négatif.

Au plan national, c'est aussi mauvais : **Hausse des prix continue, saupoudrage de primes, gel du point d'indice, etc...**

Et vous venez vous pavaner devant les agents qui n'ont que du mépris de votre part le reste du temps !

Alors. Monsieur le ministre, dites-vous bien que vous allez certes assister à une démonstration de l'activité des agents sur la plate-forme, mais sachez que les agents répètent depuis des jours afin de peaufiner le film qui se déroulera devant vos yeux prochainement...

Pour la petite histoire, la démonstration d'ouverture de l'emballage a tourné au fiasco puisque faute de la présence d'un moyen efficace d'ouverture, nos huiles ont attendu plus d'une demi-heure l'arrivée de cet outil...(tournevis) ! Nous a-t-on dit !

A Bordeaux-Bassens le 03/02

La directrice générale a été accueillie par une manifestation intersyndicale et s'arrêtant à l'improviste à une rond-point a reçu des militants locaux UNSA, un document protestant, entre autres contre la casse de la douane et les conditions de vie des douaniers.

Bref partout où passent les huiles le terrain est glissant !

EFFECTIFS DE LA DOUANE

**Elisabeth Braun-Lemaire, Directrice générale des Douanes :
ou l'art de ne pas mentir sans dire la vérité sur les EFFECTIFS DOUANIERS !**

Depuis la fin 2021 et la présentation d'un fameux contrat chargé d'enfumer la corporation douanière, voire l'ensemble des acteurs qui s'intéressent à la Douane, les masques se lèvent !

On avait tous compris l'idée générale qui était d'enjoliver le discours officiel en déclarant que les effectifs seraient maintenus à « *périmètre constant* » ; ce qui en clair devait se lire : « quand on aura supprimé vos effectifs (pour raisons diverses, surtout le transfert fiscal) ceux-ci seront maintenus ! Sic !

On avait également l'habitude d'être méfiants même dans ce cadre fourbe du discours patronal. Et la prudence élémentaire qui nous guide désormais a toute sa validité au regard des documents préparatoires fournis par la DG dans le cadre d'une séance de CTR que l'UNSA DOUANES a boycotté le 8 février dernier.

De 17 105 effectifs de référence en 2021, la DGDDI passera à 17 052 agents cette année. C'est la froide rectitude des chiffres ! Tout le reste étant du bla-bla !

L'habillage fourni, dont on vous passe le détail, nous révèle que les plus sont inférieurs aux moins pour aboutir à cette perte d'emplois.

Soyons clairs il s'agit en fait de rentrer dans les clous de ce que le Parlement *godillot* a voté fin 2021 en terme budgétaire, et faire cadrer le tout !

On vous passe aussi le *fun*, qui consiste à lire qu'on va attribuer 4 emplois supplémentaires à la DR Clermont-Ferrand, qu'on voulait fermer l'année d'avant pour la transformer en division...

On apprend que le transfert fiscal 2022 est chiffré à 164 agents, quand on sait qu'il en fallait officiellement 82 de plus pour le Brexit (chiffres minorés par l'administration, comme de bien entendu), on voit ainsi que le tripatouillage est de mise.

Mais allons directement à l'outrance :

-Suppression de 130 emplois au titre des gains de productivité. En clair vous « marnez » chaque jour à faire l'impossible pour colmater les brèches des sous-effectifs de vos unités, en encourageant l'État à d'autres suppressions d'emplois...

-Suppression de 30 emplois au titre de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire ; Olé ! En voilà 30, *morts aux pluches* qu'on ne reverra jamais ! N'oublions surtout pas que l'accroissement du trafic n'a jamais généré un seul emploi supplémentaire en Douane, tout étant absorbé par le surcroît d'activité de chaque agent tous les ans!

Les gains nécessaires notamment pour le Brexit, les contrôles sanitaires en frontière et le renforcement des Paris-Spé (271) n'y changeront rien...

Le constat est accablant, il n'a rien à voir avec les satisfecit auto-attribués de l'administration. Les discours locaux des cadres qui vont être comme toujours missionnés pour vous enfumer, ne sauront jamais masquer la cruauté numérique : **53 Gabelous non recrutés à l'avenir puisque l'emploi est supprimé.**

#####

Repousser l'âge de la retraite : une mesure dogmatique !

Alors que le débat sur l'âge d'ouverture des droits à la retraite refait surface, l'UNSA se félicite que le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) du 27 janvier 2022, ait analysé les effets sur les finances publiques d'une telle proposition. **Le résultat est éloquent : décaler l'ouverture des droits à la retraite de 62 ans à 64 ans n'engendrerait que de faibles gains budgétaires.**

Le COR a donc décidé d'étudier les conséquences du report de l'âge légal de la retraite de 62 ans à 64 ans. S'il est vrai que cette mesure entraînerait des économies sur les retraites, elle induirait des dépenses supplémentaires de chômage, d'invalidité...

Au niveau de l'emploi des seniors, si le report de l'âge d'ouverture des droits en retraite augmenterait le taux d'emploi des seniors, force est de constater qu'il resterait trop faible pour assurer une fin de carrière en emploi à tous les seniors. Par ailleurs, la situation de vie des personnes empêchées de travailler serait prolongée de deux ans, cristallisant ainsi des situations de précarité, alors même que le passage à la retraite pour ces personnes signifie une amélioration de niveau de vie.

Finalement, l'augmentation d'ouverture des droits de retraite d'après l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) se traduirait seulement par un gain de 0,1 point de PIB. Pour l'UNSA, vouloir à tout prix repousser l'âge de départ en retraite répond donc à une démarche dogmatique qui aggraverait les inégalités sans pour autant améliorer le système de retraite en France.

Sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres attention aux solutions trop simples, elles sont souvent simplistes. Repousser l'âge de la retraite est bien une mesure dogmatique, sans effet sur les comptes publics mais avec des effets concrets sur la vie de nos concitoyens !

Jusque 64 ans en CO et surtout 59 ans en SURV ! Est-ce bien raisonnable ????

L'évaluation : exercice clé !

Après les soldes et autre quinzaine du blanc, voici qu'est arrivée la période annuelle de l'évaluation et là on ne parle pas de 15 jours ou d'un mois mais bien d'un trimestre entier. Voilà que les cadres vont battre la campagne pour écrire arbitrairement ce qu'ils pensent de leurs subordonnés du 1^{er} février au 30 avril.



Ce match annuel est inégal dans la mesure où le couple dominant/dominé n'agit pas à armes égales. Autant l'évaluateur est formé à l'exercice par l'administration, (formation et réunion de cadrage de l'encadrement), autant l'évalué doit vivre l'échange sans avoir été spécialement initié.

Une pratique inégale, puisque l'évaluateur n'a rien à perdre contrairement à l'évalué (même si tout évaluateur est également soumis à sa propre évaluation). Ainsi en matière d'objectifs, au choix : génériques, nébuleux ou irréalistes. L'évaluation montre la difficulté de l'exercice pour l'évaluateur, à rester objectif, et pour l'agent, dans leur mise en œuvre.

Or les « iniques » LDG imposées par le gouvernement via de zélés technocrates du ministère rendent l'évaluation primordiale dans l'évolution de votre carrière.

Il n'existe plus de filtre entre vous-même et ce que les dirigeants feront de vous. Plus de notation chiffrée, plus de CAPL, plus de CAPC, plus d'intervention syndicale, pour éviter l'arbitraire. Il est donc primordial que ce qui laisse des traces (les écrits de votre évaluateur) ne puisse vous nuire !

L'UNSA DOUANES insiste donc particulièrement pour que vous soyez attentifs à ce que vous « marquez de près », celui qui est souvent à peine plus gradé que vous et qui à l'extrême limite peut être maladroit sans le vouloir...Après malgré les possibilités de recours, il est bien souvent trop tard d'autant que tous les échanges ultérieurs sont gardés.

Il est à noter que le déploiement progressif d'un système informatisé, via l'application ESTEVE, vient modifier quelque peu l'organisation de l'entretien, du fait de la dématérialisation du compte-rendu.

N'hésitez pas cependant à exercer tous vos droits au recours en cas de désaccord. Vous pourrez solliciter l'expertise de nos militants UNSA afin de vérifier le contenu de votre CREP ; car il faut prêter attention à la « novlangue technocratique » : ce qui peut sembler correct dans le langage courant, peut s'avérer finalement bien plus nuancé, voire pire une fois traduit dans le langage administratif.



Les agents concernés par l'entretien professionnel (EP)

L'EP est obligatoire pour tous les agents titulaires au 31 décembre de l'année N-1, en position d'activité ou de détachement, qui ont cumulé 90 jours d'activité au titre de cette même année.

Les agents absents durant la campagne (CM, CMO, FP, etc.), doivent recevoir une proposition d'entretien dans les 15 jours qui suivent leur reprise d'activité.

Les mutés pendant l'année civile de référence, sont bien évalués par leur hiérarchie actuelle. Celle-ci devra néanmoins recevoir un avis formel sous forme d'APE (avis préalable à l'évaluation) transmis par le supérieur hiérarchique précédent.

Les agents mis à disposition ou détachés, sont évalués par l'encadrement de leur service d'accueil. Les agents ne remplissant pas ces conditions mais présents durant la campagne, se verront proposer un entretien pour aborder la seule partie liée aux objectifs fixés pour l'année en cours.

L'organisation de l'entretien

L'évaluateur :

L'évaluation est réalisée sous la responsabilité du directeur interrégional. Il établit la liste des évaluateurs, selon une instruction cadre de la direction générale (DG). C'est en général votre chef de service, de catégorie A, qui est désigné comme évaluateur.

La proposition d'entretien :

L'évaluateur doit respecter un calendrier fixé par la DG :

- un délai de 8 jours minimum doit être respecté entre la date de proposition d'un RDV et le jour de l'entretien effectif ;
- un modèle de compte-rendu d'évaluation professionnelle (CREP) vierge doit être adressé à l'agent évalué ;



-l'agent peut refuser la date proposée pour l'entretien. L'évaluateur doit en prendre note et trouver une date compatible avec les plannings de chacun ;

-l'agent peut refuser l'entretien. Dans ce cas, l'évaluateur remplit seul le CREP de l'agent.

À l'issue de l'entretien :

-l'évaluateur date, signe et remet directement le CREP à l'agent, sous pli personnel, dès que possible et au plus tard 15 jours après l'entretien ;

-l'agent évalué dispose d'un délai de 15 jours, pour étudier son CREP, formaliser des observations, avant de le signer et de le remettre directement à son supérieur ;

ATTENTION : la signature ne vaut pas acceptation du CREP, elle vient seulement attester que l'agent a pris connaissance du document et de son contenu ; l'agent évalué peut refuser de signer le CREP à ce stade. L'évaluateur devra en faire état sur le document.

Le contenu de l'évaluation :

Ci-après, vous trouverez la présentation des différentes rubriques de l'évaluation, dans lesquelles vous pourrez relever les éventuelles incohérences ou pointer les précisions que vous désirez faire remonter et que vous pourrez inscrire dans vos observations (en page 4 du CREP).

LES FONCTIONS EXERCÉES :

Cette rubrique doit être renseignée de manière précise. Toutes les activités et tâches qui vous ont été confiées doivent y être mentionnées, y compris celles qui ne sont pas directement liées à vos fonctions comme des animations de formation, la représentation du supérieur dans une réunion extérieure, le tutorat, etc. **Notez tout oubli éventuel.**

LES RÉSULTATS PROFESSIONNELS OBTENUS :

Ils sont directement liés aux fonctions et tâches dévolues de la rubrique précédente. Soyez attentifs à ce que les deux rubriques soient cohérentes. Le cas échéant, notez-le dans vos observations à transmettre. De plus, ces résultats sont aussi liés à la rubrique des objectifs qui vous ont été assignés l'année précédente. Mentionnez dans vos observations, les incohérences ou les obstacles qui ont empêché la réalisation de vos objectifs (un manque d'effectifs et/ou de moyens, une longue absence justifiée, un aménagement de poste, etc.).

LES OBJECTIFS :

Fixés pour l'année en cours, ils doivent être :

- limités à un nombre raisonnable, soit 2 ou 3 objectifs pour une année ;
- clairs, précis et observables ;
- formulés de manière positive ;
- réalistes, mesurables et atteignables ;
- adaptés à la situation de chaque agent et assortis des moyens nécessaires à leur réalisation.

LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE :

L'évaluateur doit décrire les principales compétences professionnelles acquises et mises en œuvre par l'agent sur le poste occupé, sans « jugement de valeur », mais aussi apprécier les aptitudes potentielles qui pourraient être valorisées sur un poste ultérieur (postes à profil). **Surtout, il est important de valoriser toutes les compétences techniques que vous maîtrisez.**

LES BESOINS DE FORMATION :

Ils doivent comporter toutes les formations suivies. L'absence de formation continue durant plusieurs années consécutives peut être un signal peu valorisant pour l'agent. **N'hésitez pas à mentionner les demandes formulées l'année précédente et restées sans suite.** Les formations à envisager peuvent être de deux ordres : celles que vous aimeriez suivre et celles que votre évaluateur souhaite vous voir accomplir, en lien avec vos missions.

LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION :

Cette rubrique vous permet d'inscrire vos volontés d'évolution (concours, promotion, détachement, mutation ou simple changement de fonction à l'intérieur du service). Comme nous l'écrivons en introduction, gardez bien en tête que l'évaluation annuelle est un élément très important pour les promotions et certaines mutations (postes à profil) selon les nouvelles lignes de gestion.

LES AUTRES POINTS ABORDÉS :

Vous pouvez inscrire tous les points qui n'ont pu figurer ailleurs et que vous avez voulu aborder.

L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE :

C'est un résumé de toutes les rubriques précédentes, elle ne doit pas contenir de jugement personnel.

Un conseil : préparez donc votre entretien !

-Rédigez un argumentaire factuel, valoriser votre expérience professionnelle, vérifier la réalisation des objectifs fixés l'année précédente, prévoir les thèmes que vous souhaitez aborder, etc.

-Vous pouvez également préparer vos propres questions afin d'obtenir des éclaircissements sur une situation qui génère des malentendus et/ou proposer des améliorations dans votre travail.

Si besoin, rapprochez-vous de votre délégué local UNSA Douanes.

Chronologie de la campagne d'évaluation

Une fois le cadrage et la conduite des entretiens terminés, le CREP n'est pas définitif. Il doit faire l'objet d'une transmission aux chefs de circonscription. C'est ainsi que le N+2 et/ou le directeur régional pourront apposer leurs propres appréciations générales. Dès lors que le CREP est signé par le directeur interrégional, ou son représentant, il prend un caractère authentique et définitif, afin de le retourner à l'agent, sous pli personnel, pour notification.

À réception de ce CREP définitif, l'agent dispose d'un délai de 15 jours pour dater, signer et remettre son CREP définitif à son chef de service.

Les voies de recours :

Il existe plusieurs temps pour réaliser un recours. Les procédures sont (volontairement ?) complexes et s'exercent à différents niveaux.

1) Le recours gracieux :

Il est facultatif et intervient à la fin de l'entretien professionnel. Son absence ne remet pas en cause le processus de recours réglementaire.

- formulé par écrit, dans un délai d'une semaine après la remise du compte-rendu par l'évaluateur ;
- pour demander un nouvel entretien ou rédiger des observations/griefs ;
- l'évaluateur dispose également d'une semaine pour traiter la demande :
 - il accepte ce recours gracieux et propose un nouvel entretien ou modifie le CREP ;
 - il refuse ce recours gracieux et le précise à l'agent.

ATTENTION : le délai de 15 jours pour « étudier son CREP, formaliser des observations, avant de le signer et de le remettre directement à son supérieur » ne court pas tant que le supérieur n'a pas répondu officiellement à la demande de recours gracieux.

2) Le recours hiérarchique :

Celui-ci est obligatoire et intervient à la remise du CREP définitif. *ATTENTION et important : s'il n'est pas effectué, son absence ne permet pas de saisir la CAP compétente par la suite.*

- il est formulé par écrit à destination du directeur, sans formalisme particulier, dans un délai de 15 jours francs suivant la notification du CREP à l'agent (date de signature du chef de service) ;
- il porte sur tout ou partie du CREP ;
- rédigé de manière explicite sur les motifs contestés et argumentés ;
- le directeur dispose également d'un délai de 15 jours francs pour notifier sa réponse, qui doit être détaillée et préciser s'il accepte ou rejette, de manière totale ou partielle, le recours ;
- à défaut de notification vers l'agent, la réponse est réputée négative à l'issue d'un délai de droit commun de 2 mois. À noter que les directeurs reçoivent, de la DG, consigne de répondre de façon expresse et formelle aux demandes de recours.

3) Le recours en CAPN :

La Commission Administrative Paritaire Nationale est compétente, selon le grade des agents, pour examiner les CREP, sous réserve qu'un recours hiérarchique ait été exercé :

- formulé par écrit, par la VH (voie hiérarchique), à destination du président de la CAPN concernée, dans un délai de 30 jours francs suivant la notification de réponse au recours hiérarchique, ou à défaut 30 jours francs suivant la décision implicite de rejet (soit 2 mois + 30 jours francs) ;
- demande explicite et formelle de modification du CREP ;
- le CREP en question doit être joint au recours, ainsi que le recours hiérarchique préalable ;
- la CAPN n'a pas d'obligation de délai pour se réunir...

Quelques définitions :

-Un jour franc dure de 0h à 24h. Un délai ainsi calculé ne tient pas compte du jour de la décision à l'origine du délai, ni du jour de l'échéance.

Exemple : Si le délai s'achève un samedi ou un dimanche, il est reporté au lundi. Si le délai s'achève un jour férié, il est reporté d'un jour. Ainsi, si un délai s'achève un samedi et le lundi suivant est un jour férié, il est reporté au mardi.

-Le délai de droit commun s'entend à compter du jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître la décision qui s'applique à sa demande.



Hausse des prix des carburants : en finir avec le saupoudrage !

Pour atténuer la flambée des prix des carburants et son impact sur le pouvoir d'achat des ménages, le Gouvernement a décidé de rehausser le barème kilométrique applicable aux frais professionnels dans le cadre de l'impôt sur le revenu. Pour l'UNSA, cette mesure est loin d'être suffisante.

Depuis 1 an, les prix des carburants (essence et diesel) ont connu une augmentation d'environ 25%. Cette augmentation, composante d'une inflation globale soutenue, met à mal le pouvoir d'achat depuis plusieurs mois.

Pour l'UNSA, les mesures mises en place depuis la fin de l'année 2021 (bouclier tarifaire pour l'énergie, indemnité inflation, rehaussement du chèque énergie) ne sont pas suffisantes, et s'apparentent à un pansement transitoire pour contrer l'érosion du pouvoir d'achat.

Une mesure qui ne concerne que peu de personnes ! Ainsi, l'augmentation de 10% du barème kilométrique pour la déduction des frais professionnels pour l'impôt sur le revenu ne concernera que les ménages imposables à cet impôt et seulement s'ils choisissent la déduction de leurs frais réels. **Et les autres ?**

Par conséquent, toutes les personnes non imposables et celles sans emploi, sont exclus de fait du dispositif ! Travailleurs pauvres, précaires et modestes, demandeurs d'emploi appelés à se déplacer pour chercher un poste, étudiants, retraités... restent laissés pour compte et subissent dès à présent ces prix trop élevés. **Pour l'UNSA, cela n'est pas acceptable !**

Pour l'UNSA, la vraie réponse passe par une augmentation des salaires et des rémunérations des fonctionnaires notamment par l'augmentation du point d'indice.

**Les syndicats UNSA sont autonomes et libres ! Ils vous défendent.
Ils vivent des cotisations qu'ils perçoivent.**

J'ADHÈRE DEPUIS CHEZ MOI

Pour ce faire, se rendre sur :

unsadouanes.fr

Rubrique adhésion en ligne, puis création du compte en ligne. Ce compte permet de :

- gérer ses infos personnelles,*
- payer sa cotisation annuelle,*
- obtenir sa carte d'adhérent,*
- obtenir son attestation fiscale.*

En 2022, nos cotisations n'augmentent pas ; la première année la cotisation est unique et très réduite. Tous les syndicats n'ont pas les mêmes taux de cotisation ! Comparez avant de choisir.

Cotisations 2022		
GRADES	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité
Première adhésion	25	8
Berkani/Contractuels	29	10
AC	68	23
ACP 2ème classe	81	27
ACP 1ère classe	89	30
Contrôleur 2	93	31
Contrôleur 1	99	33
Contrôleur Principal	105	35
Inspecteur	122	41
IR3	136	45
IR2	141	47
IR1	146	49
IP1/IP2	154	51
DSD2/DSD1	164	55
DI/DR/DF	187	62
Administrateur Général	232	77
RETRAITES		
Catégorie A, B, C	40	13